

Conseil d'école du 2 juillet 2024

Etaient présents

Les enseignants : Mmes BOURSEAU, FLEHO, GREMILLON, RIGUIDEL-BALCON, GUERIN, SARASIN, ROUXEL, LABARTHE, ALIX-GUEGUEN, PACEY, BELLEGARDE, LHOTELLIER, GARCIA, ROCHE, ALLAIN-DIEULANGARD, HEBERT, EL HIMER

L'équipe municipale : Mme Urien, responsable Education, M. CABARET, élu municipal, M. le Maire

Mme COUDRON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

Les représentants de parents : Mmes MENOURY, ZIANE, BOULAL, DESENDER, CHUPEAU, MAZOUAD, OGE et VIVIER, M. MICHEL

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes CAPLOT, DU-BOISGUEHENEUC, NEVEU

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

1. Vote du procès-verbal du conseil d'école du 19 mars 2024

→ 20 votes pour - 9 abstentions – 0 vote contre

2. Préparation de rentrée 2024/2025

Budgets pédagogiques MAIRIE :

Pour 2024, les budgets accordés par la mairie sont les suivants :

▪ Section fonctionnement :

- Fournitures scolaires, manuels, pharmacie, photocopies : 52,68 x 405 élèves = 21 336 euros
- Activité piscine : 8500 euros (transport + piscine de Cesson pour 7 classes)
- Sports et culture : 9 x 405 élèves = 3645 euros

Le budget sport et culture permet de dégager 150 euros par classe pour les sorties développement durable, arts et culture (+ un reliquat d'environ euros pour l'école affecté selon les projets : intervenant en musique ou kayak, spectacle, voyage...).

- Education au goût en maternelle : 780 euros. L'éducation au goût est vraiment porteuse d'apprentissages divers (vocabulaire, découverte du monde, éducation à la santé et à l'environnement).

▪ Intervenante sportive municipale et école de musique du SUET :

La mairie propose deux créneaux de 40 minutes tous les jeudis avec l'animatrice sportive de Nouvoitou Mélissa Hamon ainsi que les vendredis sur deux périodes, ces séances sont donc financées par la commune : chaque classe élémentaire a en moyenne 7 séances de 45 minutes avec intervenante dans le cadre d'un projet de co-intervention validé par notre hiérarchie.

Le Syndicat Intercommunal dont fait partie Nouvoitou finance les projets musique avec l'école de musique du SUET : toutes les classes d'élémentaire en bénéficient cette année (les séances se déroulent dans la grande salle du centre de loisirs).

▪ Section investissement :

Investissement informatique : 5 tablettes (1800 euros) actuellement il y a une classe mobile de 8 tablettes et 8 ordinateurs portables, 1 vidéoprojecteur interactif (2700 euros) pour remplacer un vidéo projecteur qui devient obsolète, 8 GO mémoire supplémentaire (200 euros) pour un des ordinateurs de l'école.

Budgets complémentaires octroyés par la municipalité :

Matériel pédagogique (manuels CP et jeux sensoriels, plans inclinés, liseuses) pour 720 euros.

Frais divers (chauffage, réparation, entretien, rémunération des agents communaux) pour 273 938,09 euros

Films occultants des fenêtres M3 et M4 pour limiter la montée en température de ces classes : 2100 euros

Travaux pour 96269 euros : étude rénovation énergétique, extension, chaufferie bois, régulation du chauffage et déplacement de l'abri à vélo pour qu'il ne soit plus dans le passage, téléphonie.

L'abri vélo sera déplacé auprès du garage à vélos des classes maternelles.

L'OCCE (association école : actions portées par l'équipe enseignante) et l'APE (association de parents d'élèves) mettent en œuvre diverses actions pour financer sorties, voyages, interventions/spectacles. L'APE a participé cette année à hauteur de 14500 euros (voyage et sorties) et l'OCCE à hauteur de 4800 euros pour le voyage et 4600 euros pour les intervenants danse et percussions.

Effectifs et répartitions :

La configuration des classes reste quasiment inchangée. Voici la répartition des élèves par niveau et par classe :

Enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme LHOTELLIER Laëtitia	20								20
Mme HEBERT Anne		23							23
Mme BOURSEAU Noëlie	21								21
		12	11						23
Mme NEVEU Corinne		11	12						23
Mme DU BOISGUEHENEUC Nolwen			23						23
Mme LE DEVEDEC Sophie				23					23
Mme ALLAIN-DIEULANGARD Muriel				24					24
Mme GARCIA Sophie				6	18				24
Mme ROUXEL et					23				23
Mmes ALIX-GUEGUEN Aurélia					8	16			24
Mme BELLEGARDE Orianne						16	9		25
Mme FLEHO Nathalie						26			26
Mme ROCHE Clotilde							17	8	25
Mme GUERIN Carole							26		26
Mme GREMILLON et								26	26
Mr SARASIN Philippe								25	25
Total	41	46	46	53	49	55	52	59	401

La répartition des élèves dans les classes relève de la compétence exclusive des enseignants (art 2 du décret du 24 février 1989) qui prennent en compte divers critères pédagogiques (garçon/fille – niveau des différents enfants...). Les répartitions seront faites en coordination avec Mme Coudron, inspectrice de l'Education Nationale, qui travaille actuellement avec l'équipe enseignante sur les répartitions. Les listes seront affichées le jour ouvré précédent la rentrée (cette année le vendredi 30 juin). Aucun changement ne sera possible.

- Question de RPE : Une ATSEM est absente depuis quelques mois. Est-elle remplacée ?

Cela dépend du type d'arrêt. Si c'est un arrêt de longue durée il y a un remplacement mais cela n'a pas été le cas donc il n'a pas été possible de recruter quelqu'un. Les ATSEM des 5 autres classes venaient ponctuellement dans la classe de Mme Pacey. Ces temps ont été ciblés par rapport à la nécessité dans la classe. Mme Coudron rappelle qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir une ATSEM par classe. Cela est souvent une ATSEM de moins par rapport au nombre de classes. L'organisation de l'emploi du temps des ATSEM sur temps scolaire est gérée par la direction de l'école.

Mme Desender rappelle qu'il était prévu d'avoir un recrutement pour septembre et demande si cela a été fait. Mr Le Maire répond que deux ATSEM ont été recrutées pour septembre.

- Question de RPE : Les absences d'enseignant non remplacées inquiètent les parents. Des remplacements ont-ils été mis en place ?

Les absences d'une demi-journée ne sont jamais remplacées, les absences d'une journée sont remplacées si un remplaçant est disponible : l'inspection est avertie et recense ses moyens le matin même de l'absence et envoie quand cela est possible un remplaçant (généralement entre 9h et 9h30). Mme Coudron ajoute qu'en fonction des périodes cela n'est pas toujours évident de remplacer partout (décembre – janvier par exemple). Les écoles plus petites sont prioritaires pour les remplacements.

Mme Ziane demande comment cela se passe pour les absences prévues. Mme Coudron répond que c'est prévu en amont mais cependant revu le matin en fonction des priorités.

En cas de formation des enseignants sur le temps scolaire, des remplaçants spécifiques sont prévus.

Tous les enfants doivent venir tous les jours à l'école, même en cas d'absence de l'enseignant : l'assiduité scolaire est obligatoire.

- Question de RPE : Serait-il possible de fournir la liste de répartition des enfants dans les classes lors de l'absence de leur enseignant pour que les parents attendent au bon endroit ? Une répartition est prévue en début d'année par chaque enseignant mais la répartition est variable selon le nombre de classes qui accueillent et les enfants absents donc il est impossible de dire aux parents dans quelle classe est accueilli chaque enfant : pour les élémentaires ils vont tous au portail de toute façon, quelle que soit la classe d'accueil, pour les maternelles normalement ils sont amenés et récupérés à leur classe autant que possible.

Les élémentaires sont répartis sur les classes d'élémentaire sauf cas exceptionnel s'il y a plusieurs absences de professeurs en élémentaire.

Projets pédagogiques 2023/2024 :

- Voyage scolaire CM1/CM2 de 5 jours à Sarzeau, enrichissant pour tous. Pas de malade ni de blessé. Très bonnes conditions météorologiques avec chaque jour des sorties de découverte en pleine nature.

- Sorties sur la thématique des animaux et plantes du monde en lien avec le projet sur l'Afrique (Bourbansais MS et MS-GS, Refuge de l'Arche pour les CP, Tropical Parc 6 juin pour les CE1), aux jardins de Brocéliande (PS), au Thabor (MS-GS et GS), aux Terriales (CE2 le 6 juin, sur l'agriculture), classe de ville à Rennes pour les CE1-CE2 (spectacle SALTI au Triangle, visite de l'hyper-centre, visite du musée des beaux-arts avec animation sur le thème du Bestiaire le 16 mai)

- EPS : Olympiades et cycle vélo pour toutes les classes de maternelle, journée jeux sportifs inter-écoles organisée par Mélissa Hamon, animatrice sportive communale, et avec l'aide des animateurs, pour les élémentaires : une vraie réussite, sera reconduit l'an prochain.

- Question de RPE : Certains parents semblent en difficulté pour apporter les vélos à l'école pour les activités (routes non adaptées, plusieurs vélos à apporter car plusieurs enfants dans l'école, ...). Ce point a-t-il été abordé avec les enseignants et/ou la directrice ? Des solutions ont-elles été proposées ? Il faut que les parents viennent échanger directement avec l'enseignant car plusieurs solutions sont possibles (prêt d'un autre vélo, laisser le vélo dans l'enceinte scolaire dans un lieu non visible de l'extérieur pour limiter le risque de vol) – Généralement pas de prêt de casque, il y a des charlottes en cas de besoin.

- Projet danse (MS-GS et GS) avec l'OCCE avec un spectacle SALTI au Triangle le 9 avril et une rencontre danse au Bocage le 4 juin avec des classes d'autres écoles (ateliers danse le matin et représentation l'après-midi)

- Pour les élèves de CP et CE1 : fête du 100ème jour d'école (11 avril)

- Intervention des pompiers pour les cycle 3 : 30 minutes. Mme Ziane demande si l'intervention pouvait durer plus longtemps. Cela s'est organisé en fonction de la disponibilité du pompier et du nombre de classes.

Projets pédagogiques 2024/2025 :

- Séquence de natation du CP au CE2, cycle vélo de la PS à la GS
- Projet musique du CP au CM2 « On n'ira pas à l'opéra »
- Ecole dehors en maternelle et dans plusieurs classes élémentaires
- Théâtre : projet en cours de réflexion pour les classes de cycle 3

Mme Chupeau demande comment sont gérées les sorties d'école dehors. L'essentiel est d'avoir une tenue adaptée. Les enseignants adaptent, tiennent compte des alertes météo envoyées par le rectorat pour interdire la sortie des élèves (en cas de grand vent/orage/canicule). Les activités sont alors annulées.

Mme Ziane demande pourquoi une sortie n'a pas été annulée alors qu'il y avait une alerte météo. Nous n'avons pas eu d'alerte du rectorat dans les écoles, probablement car il s'agissait seulement d'une vigilance grand froid qui n'empêche donc pas les sorties à pied avec les élèves. Mme Coudron rappelle que c'est un projet pédagogique qui devient obligatoire à partir du moment où l'activité est prévue dans l'emploi du temps.

Mme Roche précise qu'il faut nous faire confiance. Mme Ziane indique que la santé d'un enfant peut être en jeu par exemple s'il est fortement asthmatique. Mme Coudron précise que dans ce cas il aura un PAI et le médecin pourra spécifier ses besoins dans le protocole du PAI, que l'école appliquera. Mme Desender redemande à Mme El Himer s'il n'y a pas eu de vigilance grand froid : peut-être pour le grand public pour les prévenir d'un risque de verglas (minimales à -3° le 8 janvier), mais pas de message du rectorat concernant les sorties scolaires.

Mr Michel ajoute que même s'il y a des désaccords pour deux ou trois sorties, l'activité est appréciée par les élèves et par les parents. Plusieurs parents précisent qu'ils ne remettent pas en cause l'intérêt de l'école dehors.

3. Sécurité de l'école

Gendarmerie

Des indications sont données par Mme El Himer suite au bilan qui a été fait par le gendarme en charge des visites d'établissements (essentiellement du second degré) du département : il a spécifié qu'il n'avait pas d'inquiétude car l'école est bien sécurisée. Il a donné plusieurs recommandations pour encore améliorer la sécurité (visio-phonie, coffre-fort, bloque-porte, changer la disposition des pots de fleurs devant l'école...). Les conseils seront pris en compte et étudiés par la mairie.

Révision du PPMS par le chargé de mission départemental :

Auparavant, chaque directeur rédigeait seul le PPMS de l'école. Depuis cette année, un chargé de mission départemental se déplace dans chaque école pour écrire le nouveau PPMS. Il est venu à Nouvoitou le 10 juin et rencontre la mairie la semaine prochaine pour donner ses recommandations.

Il présentera début septembre le nouveau PPMS à l'équipe enseignante.

Questions de RPE :

Une tige de métal dangereuse sort d'un mur. Les services municipaux ont-ils été prévenus ? Oui, ils ont été prévenus fin mai, l'intervention a été réalisée mi-juin.

Serait-il possible de fermer le portail à clé en dehors des heures d'ouverture ? Cela ne peut pas être fermé à clef puisque chaque jour de nombreuses personnes ont besoin d'accéder à l'école sur temps scolaire (taxi prise en charge pour des enfants ayant des prises en charge à l'extérieur, parents, livreurs) et nous devons aussi pouvoir sortir vite de l'école en cas d'incendie par exemple.

Y a-t-il une caméra sur la portail ? Le téléphone qui permet de répondre aux appels du portail est-il en visio ? Mettre la visio est en cours de recherche par les services techniques, en lien avec le prestataire, pour que ce soit fonctionnel dès que possible.

Serait-il possible de surveiller le portail lors des récréations ?

C'est le cas mais cela n'empêche pas que ponctuellement un enfant appuie sur le bouton d'ouverture du portail. A étudier pour voir s'il serait envisageable de mettre le bouton plus haut pour qu'il ne soit pas accessible aux jeunes enfants.

Serait-il possible de faire un rappel aux parents concernant le loquet du portail à remettre en place systématiquement ? Réfléchir à la création d'une plaque de plexiglass rigide fixée au portail car il y a déjà eu quelques rappels par mail et une feuille plastifiée sur le portail mais cela ne résiste pas aux intempéries.

Mme Ziane indique que c'est un enfant qui lui a ouvert. Elle lui a dit qu'il ne fallait pas ouvrir mais l'enfant a appuyé sur le bouton. Il faudrait remonter le bouton. L'enseignante n'a vu Mme Ziane que lorsqu'elle était déjà entrée. Mme Ogé souligne que la porte n'est pas toujours sécurisée : l'ouverture/fermeture du portail est parfois difficile et il peut rester ouvert. Le loquet de sécurité n'est pas toujours fermé.

Concernant l'utilisation de l'interphone, Mme Vivier souligne le fait qu'il n'est pas toujours demandé « Qui est-ce ? » Madame El Himer précise que depuis que la question a été soulevée début mars elle demande systématiquement qui est au portail sauf si elle a un visuel sur le portail et peut voir qui arrive. Mme Coudron rappelle que nous sommes dans une école, il n'y a pas de personnel supplémentaire pour gérer tous les appels contrairement à un collège de même taille.

Mme Desender souligne le fait que cette différence de fonctionnement par rapport au collège peut engendrer des difficultés ou des incompréhensions entre les différents acteurs. Mme Coudron ajoute que l'école ayant beaucoup grandi, cela nécessite de se questionner souvent par rapport à son fonctionnement. Nous allons poursuivre le travail de réflexion autour de la sécurité de l'école en 2024/2025 et réécrire le règlement d'école.

Mme Ménoury demande si on pourrait avoir une aide supplémentaire au vu de la taille de l'école. La décharge de direction est augmentée, Mme EL HIMER n'a pas de classe donc a plus de temps pour la direction d'école. Mme Coudron indique que l'école peut demander des services civiques mais leur mission est limitée et pour une année.

L'école du chêne centenaire étant maintenant un gros groupe scolaire, un poste de directeur adjoint ou de secrétaire est-il envisageable ?

Ce serait du ressort de la mairie mais au niveau budgétaire, ce n'est pas envisageable. La priorité est toujours donnée aux personnels devant élèves (maintien d'une ATSEM par classe).

Mme Vivier demande si les enseignants ne peuvent pas aider Mme El Himer au niveau de l'ouverture du portail. Les collègues qui ont eu à gérer le portail pendant l'absence de Mme El Himer indiquent que cela pénalise le fonctionnement de la classe et que lorsqu'on demande à la personne de répéter son nom, on sent un léger agacement.

- Question de RPE pour la mairie sur le volet sécurité toujours : installer des panneaux "attention école" plus visibles et l'arrêt minute est finalement un dispositif dangereux : les voitures repartent vite car d'autres attendent derrière c'est stressant. Et le passage piétons est placé juste à la sortie du dépose minute.

Le policier municipal est maintenant régulièrement présent, l'arrêt minute est une vraie chance qui fluidifie et évite d'avoir des voitures qui se garent anarchiquement. Tous les dispositifs (panneaux, place des passage-piétons et l'arrêt minute) ont été étudiés avec Rennes Métropole.

Mme Ménoury indique que l'entrée et la sortie posent problème car il y a trop de monde en même temps. Mme El Himer indique que nous y réfléchissons, qu'il serait peut-être souhaitable d'avoir deux portails.

Mme Coudron confirme que les recommandations seront prises en compte et qu'elle accompagnera la mairie et l'école dans leur réflexion, en tenant compte de la taille de l'école. Mme Allain Dieulangard indique que les enseignants n'ont pas d'obligation à rester attendre que les parents arrivent. Pour les CP, ils attendent sur le plateau justement pour sécuriser davantage la sortie.

Mr Le Maire indique que cela sera étudié mais créer un deuxième accès demande du temps (il faut une étude en commission et un vote de budget avant de commencer des travaux).

4. Evaluation d'école et réflexion sur le futur projet d'école

Après une phase d'auto-évaluation, quatre personnes de l'Education Nationale (statuts divers pour avoir des regards différents et croisés) sont venues visiter, observer des temps de vie dans l'école et rencontrer des parents, des élèves, des personnels et des élus du 5 au 9 février 2024. Ensuite, ils ont établi un rapport qui est le point de départ de notre prochain projet d'école. En voici les points essentiels, qui seront travaillés sur les cinq années à venir.

Comment répondre à l'évolution de la société et donc du public accueilli dans le cadre d'une école en forte expansion ?

Axes identifiés :

Le climat scolaire (axe 1)

Le pilotage pédagogique :

- **Comment se dégager du temps (axe 2)**
- **Pour construire le parcours de tous les élèves (axe 3)**

Axe 1 : Climat scolaire

- Accueil des nouvelles familles : Visite des locaux scolaires et périscolaires lors des portes ouvertes et livret d'accueil des petite section présentant les projets principaux tels que l'école dehors
- Gestion des rencontres parents (charte de la communication)
- Travail partenarial avec le périscolaire (règlement commun, périscolaire présent aux équipes éducatives)
- Sécurité, sortie des classes : diminuer le flux de personnes circulant dans l'école
- Représentants de parents d'élèves : rencontre préalable à l'élection avec la directrice puis rencontres régulières entre RPE pour préparer les conseils d'école
- Alimenter le site internet de l'école avec le concours des élèves
- Faire chaque année une séance sur la justice scolaire en classe (EMC) et poursuivre le travail de lutte contre le harcèlement (pHARe)
- Cour de récréation : règlement conjoint scolaire et périscolaire, jeux ne nécessitant pas d'achats réguliers (récupération) et favorisant l'égalité garçons-filles, charte des toilettes...

— Questions de RPE :

Certains enfants semblent en embêter d'autres aux toilettes. Les toilettes sont-elles surveillées ?

Oui mais il n'y a pas en permanence un adulte dans chaque toilette sur temps scolaire comme sur temps périscolaire, on poursuit la sensibilisation des enfants (charte des toilettes rédigée par les éco-délégués)

Activités de ballons en récréation : quelles activités sont autorisés et proposés ? Le foot est-il autorisé ?

Pour la récréation, chaque classe a une boîte à jeux. Ils en prennent plus soin que du matériel collectif. Cela permet aux élèves de trouver des activités variées et cela permet de baisser les tensions entre les élèves.

Le foot est autorisé uniquement avec un adulte (temps périscolaire avec animateur), pas en autonomie sur les temps de récréation.

Axe 2 : Pilotage pédagogique

- Prévoir une programmation annuelle des concertations et avoir un référent par cycle
- Trouver des méthodes et outils communs pour passer les informations
- Harmoniser les pratiques et la communication sur les temps scolaires et périscolaires, en lien avec le PEdT de la commune

Axe 3 : Construire le parcours de tous les élèves

- Formaliser collectivement le parcours santé des élèves
- Poursuivre le travail sur l'inclusion scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers
- Poursuivre les projets fédérateurs communs

En conclusion, la délégation qui a conduit le regard externe retient et témoigne du dynamisme et de l'engagement des différents personnels.

Dès à présent, nous commençons à travailler certains points de l'axe climat scolaire : commissions toutes les périodes équipes scolaire et périscolaire sur les règles communes (celles de la cour de récréations et

harmonisation des droits et devoirs des élèves et de l'échelle de sanctions). En parallèle, nous continuerons à réfléchir à notre projet CNR Notre école, faisons-la ensemble qui a pour thème l'école dehors dans l'enceinte de l'école (aménagement des espaces extérieurs), en commission avec la mairie et dans le cadre du conseil d'école, que nous n'avons pas pu voir aboutir cette année, les priorités étant ailleurs.

- Question de RPE : *Pouvons-nous faire un état des lieux de l'ambiance à l'école et des tensions ressenties par l'équipe enseignante et les parents depuis le dernier conseil d'école de mars 2024 ?*

Les raisons de la grève des enseignants ne semblent pas avoir été assez précises et précisées pour certains parents. On ne peut pas être plus précis pour des questions de confidentialité.

Mme Lhotellier précise que l'équipe enseignante est en souffrance. Cette année, quelques parents remettent en question le professionnalisme des enseignants et de la directrice, n'ont pas confiance en l'école et ne respectent pas la charte de la communication en évoquant des problèmes ou désaccords en présence des enfants. L'école, en partenariat avec la mairie et en concertation avec sa hiérarchie poursuit la réflexion engagée déjà au printemps avec la rédaction de la charte de la communication. Pour gagner en sérénité et éviter toute altercation devant les enfants, nous travaillons sur les modalités de communication, les règlements et sur la limitation de l'entrée des parents dans l'enceinte scolaire, pour la rentrée de septembre 2024 mais également à moyen terme pour l'année 2025-2026.

Plusieurs représentants de parents assurent leur soutien à l'équipe enseignante et se font le relais d'autres parents en ce sens.

La secrétaire, Mme GARCIA

La Présidente, Mme EL HIMER